

MAIRIE DE VALLIERES-SUR-FIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2019

Présents : AVON Jean-Michel, BERAUD François, BLOUET Christine, BRONDEX Elisabeth, COCHET Simone, COPPIN Martine, DAVIET Bernard, DERRIEN Patrice, DESTAGNOL Bernard, PAILLE Françoise, POUPARD Valérie, RAVOIRE François, ROBBE Pierre, THOMAS Patrice, VERCAEMST Isabelle, VIOLLET Marc, VIOLLET Philippe

Absents excusés : BAU ROUPIOZ Valérie (*procuration donnée à F. RAVOIRE*), PETRIER Pierre (*procuration donnée à P. DERRIEN*), ROUPIOZ Gilbert,

Absents : BURGOD Stéphane, DEMAISON Béatrice, LAMBERT Damien, LEGOUHY Valérie, SZMALC Véronique, TILLIET Christophe, VALLIER Michel, VIGNOUD Sophie,

Secrétaire de séance : M. François BERAUD

Le compte rendu du conseil municipal du 24 avril 2019 est adopté à l'unanimité

DEL_2019_111 : Convention de partenariat « Ecoles numériques innovantes et ruralité »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'appel à projet ENIR (Ecole Numérique Innovante et Ruralité) pour l'installation d'équipements informatiques pour l'école du Val (tableau numérique et équipements des élèves avec solution mobile) été retenu par l'Académie de Grenoble, avec l'attribution d'une aide d'un montant de 3 391.95 €

Dans le cadre de cet appel à projet, un devis, portant sur la mise en place d'un tableau numérique et d'équipements des élèves avec solution mobile, avait été demandé à l'entreprise INFOVISION, pour un montant de 7 944,32 € fin 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention ENIR (Ecole Numérique Innovante et Ruralité) avec l'Académie de Grenoble, ainsi que le devis de l'entreprise INFOVISION pour un montant de 7 944.32 €

DEL_2019_112 : Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'implantation de conteneurs semi-enterrés avec la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie ».

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie est compétente pour la collecte en matière des déchets ménagers et assimilés sur son territoire et notamment des conteneurs semi-enterrés.

Une convention déterminant les conditions de délégation de la maîtrise d'œuvre des travaux pour l'implantation des conteneurs semi-enterrés, ainsi que les modalités financières doit être établie entre la Communauté de Communes et la commune de Vallières sur Fier. Le coût prévisionnel à la charge de la commune est estimé à 147 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'implantation de conteneurs semi-enterrés avec la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie ».

DEL_2019_113 : Attribution du marché à bons de commandes de prestations de travaux topographiques et fonciers – années 2019-2023

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation pour un marché à bons de commande a été lancée concernant les travaux de réalisation de levés topographiques et fonciers pour la période 2019-2023.

Après examen des offres reçues (entreprises SELARL DAVIET BISSON et TECHNIQUES TOPO T.T. Géomètres Experts) le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide retenir l'offre de l'entreprise SELARL DAVIET BISSON avec un montant annuel minimum fixé à 1 000 € HT et un montant annuel maximum fixé à 50 000 € HT, et autorise M. le Maire à signer le marché et tous documents se rapportant à ce marché.

DEL_2019_114 : SPA de MARLIOZ : cotisation 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à verser la cotisation 2019 d'un montant de 2 377,85 € à la SPA de MARLIOZ correspondant au ramassage et à la prise en charge des animaux errant sur le territoire de la commune.

DEL_2019_115 : Subvention exceptionnelle Albanais Vertical

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'attribution et le versement d'une subvention exceptionnelle de 50 € à l'association Albanais Vertical.

DEL_2019_116 : Indemnités de gardiennage église 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer l'indemnité de gardiennage pour les églises de Val de Fier et Vallières à 479.86 € pour l'année 2019.
